

Interpellation de M. Desmet : Installation de fontaines publiques d'eau potable.

M. Desmet signale que la brochure éditée récemment par l'échevinat de l'Urbanisme et de l'Environnement évoque l'évolution de la place de l'eau sur le territoire communal. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, les populations villageoises pouvaient, grâce aux nombreuses sources, obtenir gracieusement de l'eau pour leurs besoins domestiques. Progressivement, les avancées scientifiques et médicales ont imposé la nécessité d'une vie plus saine, tant pour ce qui concerne la pureté de l'air que la qualité de l'eau, et conduit à l'enfouissement des sources, parfois affectées par la pollution, alors que, paradoxalement, la révolution industrielle en cours plongeait les populations dans la misère.

Sur le plan mondial, l'inégalité de l'accès à l'eau génère parfois des conflits armés.

La commune s'est unanimement investie dans le projet Kintamb'eau au Congo pour y permettre l'installation de bornes-fontaines.

En Belgique, des municipalités ont autorisé l'installation de fontaines publiques d'eau potable, où les passants peuvent se désaltérer 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Cette démarche présente de très nombreux avantages, notamment en matière de lutte contre la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique, qui, pour rappel, est passible d'une sanction administrative.

Jusqu'à présent, le partenariat entre Vivaqua et la commune d'Uccle a débouché sur l'installation d'une fontaine à hauteur du Carrefour entre le Dieweg et les avenues Circulaire et des Statuaires.

M. Desmet demeure néanmoins persuadé que de tels dispositifs seraient plus adéquats en d'autres lieux, notamment les quartiers très fréquentés ou les endroits propices à la pratique d'activités sportives.

Il souhaiterait donc obtenir des renseignements de la part du Collège sur le suivi de ce dossier.

M. l'Echevin Biermann répond que l'installation de cette fontaine en partenariat avec Vivaqua fait suite à un projet initial introduit par le Conseil communal de la jeunesse, qui lui-même s'était inspiré d'une proposition de M. De Bock visant à réaliser une piste de santé autour de l'avenue Circulaire. L'analyse réalisée par les services de la Voirie a permis d'établir que l'installation d'une piste de santé s'avérait extrêmement complexe en raison des changements de largeur du trottoir situé à l'intérieur de l'avenue Circulaire et des dégâts causés par de nombreuses racines d'arbres. Par conséquent, le Conseil communal de la Jeunesse a décidé de transformer son projet initial en optant pour l'installation d'appareils de fitness urbain, dont le financement a été assuré grâce à un subside régional. Ce site a été choisi parce qu'il était déjà assidûment arpenté par les adeptes de la course à pied. Le Collège a profité de la demande de permis d'urbanisme pour procéder à l'élargissement de l'avenue Circulaire à hauteur du carrefour entre le Dieweg et l'avenue des Statuaires, de manière à améliorer la sécurité du carrefour lui-même.

Suite à l'installation des appareils de fitness financés par la Région, le Collège a tout naturellement envisagé de les doter d'un point d'eau, puisque Vivaqua venait d'entreprendre une étude sur l'érection de fontaines d'eau potable dans l'espace public.

Les services de Vivaqua sont très satisfaits de la fontaine ucquoise, qui remporte un franc succès auprès de la population. Cette fontaine est la première qu'ils ont eu l'occasion d'installer en région bruxelloise. La commune d'Ixelles a d'ores et déjà témoigné de son intérêt pour ce dispositif. Pour le moment, le Collège n'a pas encore envisagé d'installer d'autres fontaines sur le territoire communal. Mais il est tout à fait concevable que les autres sites qui vont être pourvus d'appareils de fitness par Mme l'Echevin Gol-Lescot soient aussi dotés de fontaines d'eau potable.

M. Hublet, souhaitant en tant que médecin apporter un petit éclairage scientifique, précise qu'après une heure d'exercice, un sportif a perdu essentiellement de l'eau, du sucre et une très faible quantité de graisse. Un pratiquant du footing moyennement entraîné dépense en une heure l'équivalent de 500 à 1000 kilocalories. Il lui faut de l'eau pour libérer cette énergie, maintenir sa température corporelle stable et éliminer les déchets produits par le catabolisme.

Vu qu'une bonne hydratation est indispensable avant, pendant et après le sport, M. Hublet se réjouit de l'installation de cette fontaine d'eau et espère qu'elles se multiplieront sur le territoire communal.

M. Desmet estime que le souci de veiller au bien-être des sportifs ne doit pas être la seule préoccupation de l'autorité communale car il convient aussi d'installer des fontaines d'eau dans les zones du centre d'Uccle fréquentées par les jeunes, afin d'y réduire la consommation parfois abusive d'alcool.

M. Franchimont estime qu'il serait également opportun d'installer des fontaines d'eau sur les plaines de jeux pour inciter les enfants à boire de l'eau plutôt que des sodas ou des jus.

M. l'Echevin Biermann partage les préoccupations des intervenants mais rappelle que l'installation de ce type de dispositif requiert une dépense de plusieurs milliers d'euros.